

LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans **LE TRAVAIL**



VOL. XXXI — No 1

MONTREAL, 14 JANVIER 1955

A LIRE

dans ce numéro :

Un discours du Trône décevant P. 2

Les grèves sont-elles profitables à l'ouvrier P. 4-5

Page féminine P. 6

News Digest P. 8

Les infirmières de Montréal ont \$1,000 de moins que celles de Vancouver

La Dominion Textile demande la charité à ses employés

Lors des dernières négociations entre la Fédération Nationale du Textile et la compagnie Dominion Textile, cette dernière a tout simplement agi comme si un millionnaire demandait la charité à de pauvres gueux.

La simple énumération des demandes de la Dominion Textile lors des dernières négociations pour le renouvellement de conventions collectives qui existent à Sherbrooke, Magog, Drummondville et Magog démontre le peu de sérieux de la Dominion Textile au cours des négociations: la compagnie a demandé la diminution des salaires, la diminution des bénéfices marginaux, la réduction de la période des vacances, la diminution du nombre des congés payés, la diminution de la prime de nuit, du temps supplémentaire, etc.

Pour une compagnie qui en période de pleine crise économique réussissait à faire des profits formidables et qui, pendant la guerre et l'après-guerre ne cessait de payer des dividendes élevés à ses actionnaires tout en augmentant son actif et ses réserves, pourquoi faut-il qu'aujourd'hui, les ouvriers qui n'ont pas obtenu d'augmentation de salaire depuis deux ans, qui ont travaillé à petites semaines, se saignent à blanc afin de permettre à la Dominion Textile de payer des dividendes aussi élevés ou plus élevés que durant les périodes les plus prospères de son histoire.

La Fédération du Textile a trouvé un argument solide pour réfuter ceux de la compagnie. "Vous prétendez opérer à perte, ne pas faire de profits, soit! Nous allons vous faire confiance: si vous ne faites pas de profit, nous de demandons pas d'augmentation de salaires; si vous faites des pertes, les ouvriers consentent à subir 25 p. 100 de ces pertes pour une année, pourvu que les surplus accumulés soient réduits à zéro; mais si vous êtes sincères, vous allez nous faire participer à 25 p. 100 de vos profits si vous en réalisez au cours de l'année.

Si la compagnie opère réellement à perte, si elle ne réalise risquait absolument rien à accepter cette offre du syndicat.

Mais la compagnie a refusé. La Dominion Textile est bien prête à faire participer les ouvriers aux pertes puisqu'elle leur suggère une diminution de salaire, soit une perte nette; mais ce qu'elle ne veut pas, c'est que les ouvriers participent aux profits. Et il faut croire que ces derniers sont encore assez élevés puisque la compagnie ne veut même pas que les ouvriers participent à 25 p. 100 des profits de l'année. C'est donc qu'elle considère cette tranche de profit beaucoup plus que les pertes possibles qu'elle prétend devoir subir au cours de l'année.

De toute façon, un tribunal d'arbitrage aura à trancher ce différend mais il aura sans aucun doute de la difficulté à admettre la position de la compagnie qui fait grand état de sa grande détresse mais qui refuse à ceux auxquels elle tend la main, le droit de partager cette misère. Il doit donc y avoir anguille sous roche.

Les infirmières de la Colombie Britannique reçoivent près du double du salaire des infirmières de la région de Montréal tout en ayant une semaine de travail plus courte

Les salaires minima des infirmières de Colombie britannique, suivant les conventions collectives en vigueur en cette province sont supérieurs d'environ \$700 à \$1,100 par année aux salaires minima prévus dans les conventions collectives d'infirmières de la région de Montréal.

Tel est le fait brutal qui vient d'être révélé à l'Alliance des Infirmières de Montréal par l'Association des infirmières licenciées de Colombie britannique.

L'Alliance, ayant appris que des

contrats collectifs étaient en vigueur dans cette province, s'est immédiatement mise en contact avec les intéressés, et on lui a fourni les renseignements demandés, lui apprenant en outre que les heures de travail hebdomadaires sont de 40, à maints endroits là-bas, à comparer à 48 heures dans la région de Montréal. De plus, les avantages en congés payés, vacances, congés-maladie, et autres, sont de beaucoup supérieurs à ce que l'on trouve ici.

Les salaires

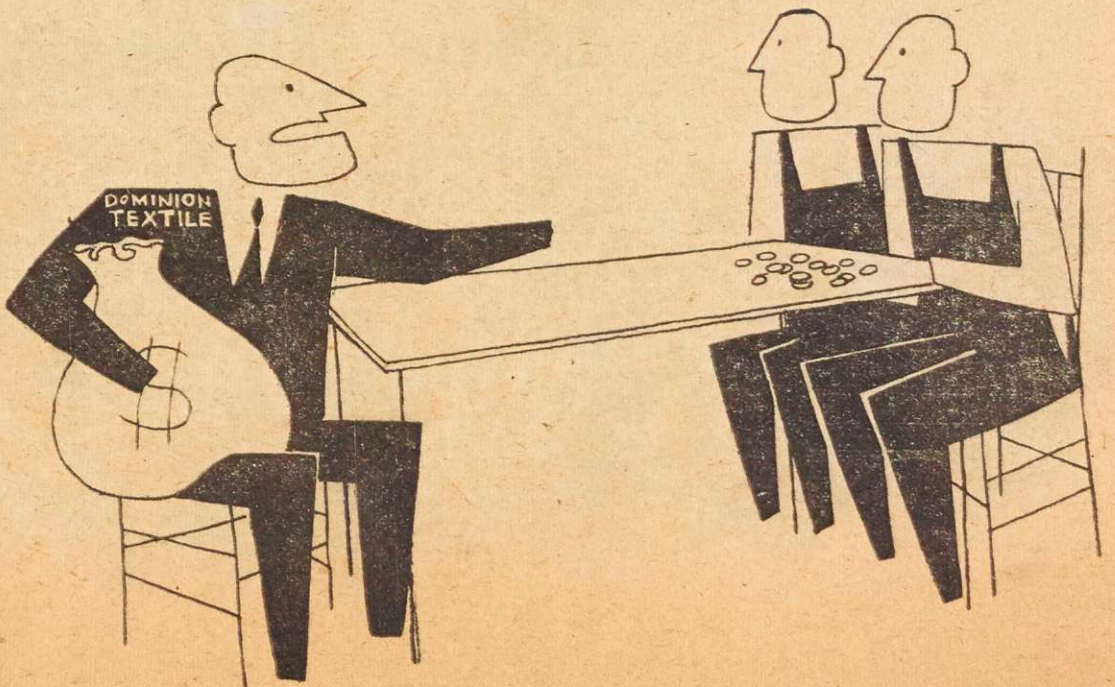
Pour comprendre la signification d'un différentiel d'environ \$1,000, il suffit de savoir qu'une infirmière de plus d'un an de service reçoit, ici, un salaire annuel

d'environ \$2,250! Il y a donc des différentiels de près de la moitié du salaire, pour des heures de travail inférieures de près de 10% là-bas!

Remarquons, au surplus, que le différentiel entre le salaire moyen des travailleuses en général, d'une province à l'autre, est de moins de \$400 par année: l'on ne peut donc justifier cet état de choses par une comparaison globale du niveau des salaires de notre province avec l'autre.

L'Alliance est déterminée à travailler ardemment pour faire disparaître cette injustice, qui, de fait, favorise à un degré important l'exode de nos infirmières vers des contrées où l'on reconnaît mieux les services éminents qu'elles rendent à la société.

LES NEGOCIATIONS DANS LE TEXTILE



LA RICHE DOMINION TEXTILE VEUT DIMINUER LE SALAIRE DE SES OUVRIERS

DRUMMONDVILLE

Négociations fructueuses à la Holtite Rubber

L'Association des Employés de Holtite Rubber de Drummondville vient de négocier le renouvellement d'une convention collective qui accorde des augmentations de salaire variant de 2 à 19 cents l'heure en plus d'une augmentation de 2 cents l'heure pour le travail à la pièce.

Une nouvelle clause dans la convention rétroactive au 26 décembre 1954, prévoit que tous les employés devront, comme condition de leur emploi, payer au syndicat un montant équivalent à la cotisation syndicale.

Le syndicat a aussi obtenu une fête chômée et payée de

plus, ce qui porte le nombre de ces fêtes à 8 pour la durée de la convention.

Une nouvelle clause relative à l'évaluation des tâches, a été incluse dans la convention; désormais, le syndicat pourra discuter avec les représentants de la compagnie tout changement de tâche avant son application et il sera loisible au syndicat de mettre en branle la procédure des griefs si le changement ne satisfait pas les ouvriers après une période d'essai. Il a aussi été convenu d'admettre l'agent d'affaires du syndicat aux réunions du comité de relations industrielles.

7 CENTS DE PLUS A L'EASTERN PAPER BOX

L'Association des Employés du Carton Façonné de Drummondville qui groupe les employés de l'Eastern Paper Box de cette ville vient de conclure une convention collective de travail qui accorde une augmentation générale de 7 cents l'heure à tous les employés à partir du 10 janvier 1955.

D'autres bénéfices ont aussi été obtenus au cours des négociations dirigées par M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires

du Conseil Central de Drummondville: par exemple, tous les employés pourront bénéficier d'un jour de congé payé de plus au cours de l'année, ce qui porte le nombre de ces congés payés à 8. Le syndicat a aussi obtenu une clause d'atelier syndicale imparfait obligeant tous les nouveaux employés à devenir membres du syndicat après le 30e jour de leur embauchage par la compagnie.

Un discours du Trône décevant

Les grands journaux ont fait état des principales mesures que se propose de présenter le gouvernement pour combattre le chômage et améliorer la Loi nationale de l'habitation. Ils ont mentionné ces deux mesures comme si elles devaient changer du tout au tout la situation, régler le problème du chômage et celui de l'habitation.

Il ne faut pas prendre peur. Au sujet du chômage, le gouvernement fédéral entend augmenter de 19 à 33% les prestations supplémentaires d'hiver et d'assurer un minimum de prestation de 60 jours au cours de cette période.

Comme le gouvernement prétend que "le chômage actuel est régional et saisonnier" ainsi que le dit le discours du Trône, il pense que le problème du chômage est réglé et allongeant la période pendant laquelle les chômeurs pourront toucher des prestations augmentées de 30%.

Ces mesures vont certainement soulager le mal, mais elles ne le guériront pas. Le chômage actuel provient du déclin industriel, visible dans tous les secteurs de la production industrielle à l'exception des mines. Il n'est donc pas juste d'affirmer que le chômage est saisonnier et régional, et que de simples cataplasmes appliqués ici et là suffiront à guérir ce mal.

Le gouvernement entrevoit bien certains travaux publics, mais seulement dans "le cadre des programmes des divers organismes et ministères", ce qui signifie quelques travaux ici et là, quelques bureaux de poste, des réparations de quais, etc.

Le travail de la canalisation du St-Laurent, lui-même ne semble pas devoir permettre l'embauchage de beaucoup de travailleurs, malgré les sommes énormes qui seront affectées à cette fin.

Le gouvernement aurait pu mettre en branle un plan d'aide à l'habitation, ce qui aurait contribué à stimuler la reprise économique tout en assurant à la population de meilleures conditions de logement.

La seule mesure envisagée dans ce domaine est celle de permettre aux propriétaires de logements

unique, d'emprunter pour affecter des réparations; un montant pouvant aller jusqu'à \$2,500, remboursable en trois ans si le montant emprunté est de moins de \$1,250 et en 5 ans s'il est supérieur. Cela veut dire que les remises mensuelles seront dans l'ordre de plus de \$30 par mois et que seuls, ceux qui possèdent une maison claire et nette à eux, peuvent bénéficier de ces prêts, car si les emprunteurs éventuels ont actuellement des remises à effectuer, ils seront incapables d'emprunter pour améliorer leur maison, parce qu'ils seront dans l'impossibilité d'effectuer les remboursements requis.

Cet amendement à la Loi ne sert donc que les gens à l'aise, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas besoin de cette aide fédérale pour améliorer leur maison.

MONTREAL

Elections chez les plâtriers

En fin de décembre dernier, l'Association des Plâtriers de Mtl procédait à l'élection de ses officiers pour l'année courante. Tous les officiers moins les 1er et 2e vice-président, ont été réélus à leur charge respective.

Les élections sous la présidence de M. Aldéric Gosselin, président du Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal, ont donné les résultats suivants: MM. René Grégoire, prés.; Lucien Chayer, 1er vice-président; Edouard Ménard, 2e vice-président; Bruno Foucauld, sec.-archiviste; René Girouard, trésorier; Louis Mondou, sergent d'armes. M. William Léger qui est président de la Fédération des Métiers du Bâtiment et agent d'affaires de l'Association des Plâtriers de Montréal, a été élu au poste de secrétaire-correspondant.

Une nombreuse assemblée assistait à cette réunion statutaire de décembre. Le syndicat en a profité pour procéder au tirage de 18 dindes et de plusieurs cadeaux en argent.

LE MAIRE DRAPEAU VEUT COLLABORER



Photo prise en fin de décembre dernier lors de la réception offerte à son Honneur le maire Jean Drapeau de Montréal, par les trois grandes centrales de la métropole. Me Drapeau a déclaré au cours de cette réunion que le vote ouvrier lui avait été d'un grand appoint lors de son élection et qu'il ne veut rien faire pour mériter le blâme des centrales syndicales auxquelles il a promis son entière collaboration. On remarque, de gauche à droite sur la photo: MM. Roméo Mathieu, secrétaire de la Fédération de sUnions industrielles du Québec (CIO-CCT); le maire Jean Drapeau; M. Horace Laverdure, président du Conseil Central de Montréal et M. Léo Côté, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, (FAT-CBTC).

9e semaine de grève pour les ouvriers du linoléum

Lundi dernier, les travailleurs de l'industrie du linoléum à la Dominion Oilcloth de Montréal et leurs confrères de la Barry & Staines de Farnham entraient dans leur neuvième semaine de grève.

Cette grève qui implique quelque 1,100 travailleurs a été causée par le refus de la Dominion Oilcloth d'accepter les recommandations d'un tribunal d'arbitrage présidé par M. François Vézina, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales.

L'on se rappelle que le tribunal avait rendu une décision partagée

dans ce sens: M. Vézina, le président, recommandait une augmentation de 10 cents l'heure; l'arbitre syndical, Me Marc Lapointe, avait recommandé une augmentation générale de 18 cents l'heure tandis que l'arbitre patronal n'avait fait aucune recommandation pour une augmentation de salaire. L'arbitre syndical et le président du tribunal avaient en outre recommandé à la compagnie de fournir au syndicat la classification des employés.

Au cours de la période des fêtes, l'hon. Ministre du travail, M. Antonio Barrette, a tenté un effort afin de trouver un compromis: la compagnie a offert une augmentation de salaire dérisoire conditionnellement au retrait de la demande concernant la classification des tâches et à la signature d'une convention de deux années.

Pour un vote secret, plus de 90 p. 100 des grévistes ont rejeté cette

offre de la compagnie; par la suite, les grévistes ont refusé une demande de la compagnie faite par M. Barrette qui a servi d'intermédiaire afin de laisser passer une cargaison de tuiles à plancher pour l'hôpital Général. Les grévistes ont répondu qu'ils suivraient les prescriptions de la loi.

Ainsi quand les camionneurs se sont présentés devant les lignes de piquetage, les piqueteurs leur ont demandé de ne pas les franchir. Les camionneurs ont montré leur solidarité en se rendant aux exhortations des grévistes, de sorte que la marchandise n'est pas sortie.

On peut donc dire que les grévistes, tant à Montréal qu'à Farnham font preuve d'une détermination peu commune et qu'ils semblent bien disposés à ne rentrer au travail que lorsque leurs demandes auront été accordées.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur: FERNAND BOURRET

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministère des Postes, Ottawa

LA VIE OUVRIERE A RADIO-CANADA

Le service des causeries inaugurera, le 12 janvier, deux séries d'émissions d'un quart d'heure consacrées l'une à la Vie ouvrière, l'autre à la Vie économique. La série Vie ouvrière alternera avec la Vie économique.

Ces émissions seront diffusées de Montréal au réseau français le mercredi soir de 10 h. à 10 h. 30.

Chaque programme sera divisé en deux parties: la première consacrée aux nouvelles, à l'actualité, à une revue de presse. La seconde aura une partie éducative; des représentants des différents milieux (Chambre de Commerce, L.O.C., Facultés des Sciences Sociales, Unions Ouvrières) étudieront des cas concrets et s'appliqueront à vulgariser des notions de base.

M. Henry Mhum, docteur en droit (Paris, docteur en Sciences économiques et sociales (Montréal), économiste-conseil et correspondant à Montréal de plusieurs revues et journaux européens sera le chroniqueur attiré de la partie information de la Vie économique.

M. Fernand Dansereau, chroniqueur ouvrier au journal Le Devoir remplira la même fonction à la Vie Ouvrière.

LA SEMAINE



Les grévistes de la Dominion Oilcloth disent "non" aux propositions de la Compagnie. Cette dernière refuse la classification des tâches et demande un contrat de deux ans pour une augmentation de salaire dérisoire.

Plusieurs conventions signées à Québec

Lors de la première assemblée régulière du Conseil central de Québec pour l'année 1955, M. Lucien Dorion, directeur du Service d'organisation, a signalé la signature de plusieurs conventions collectives récentes.

De son côté, M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier du Conseil central, a souhaité que se développent un sens très grand des responsabilités et l'unité d'action fondée

sur l'unité des buts à atteindre par les syndiqués.

Dans la chaussure

Dans son rapport des activités du dernier mois, M. Lucien Dorion a noté particulièrement la magnifique convention collective que l'Union de la Chaussure a signée avec Faber Shoe, alors qu'on en était au stage de la conciliation. L'employeur a accordé aux employés payés à l'heure le taux prévu par le décret provincial pour la région de Montréal, c'est-à-dire, 5 sous l'heure de plus qu'à Québec. Ceux

qui travaillent à la pièce recevront une augmentation de 5 sous l'heure, allant jusqu'à 8 pour cent d'augmentation sur le salaire réel. Le plan d'assurance sociale a été amélioré. Il versera \$6 par jour pour la chambre d'hôpital, au lieu de \$4. La clause d'ancienneté est également plus avantageuse. La convention est signée pour deux ans.

Chez les gantiers

Après dix-huit mois de pourparlers, une convention collective a été signée au Syndicat du Gant de St-Raymond. L'accord prévoit une augmentation de 8 pour cent dans les salaires, la retenue syndicale à la source, l'atelier fermé et le respect de l'ancienneté.

Dans l'alimentation

Chez Couture Enr., un accord a été conclu avec le Syndicat de l'Alimentation en Gros, alors que les deux parties étaient en conciliation. On a accordé la semaine de 46 heures et demie, un congé le samedi en juillet et août. Ceci vaut pour le département de grain. Dans le département des moulées de viandes, la convention collective prévoit une semaine de travail de 46 heures et demie, la fermeture à 2 heures le samedi après-midi et une clause d'ancienneté plus avantageuse.

Une convention avec le Syndicat des Horticulteurs diminue d'une heure la semaine de travail, accorde un congé rotatif toutes les quatre semaines, améliore la clause d'ancienneté et accorde quatre jours de congé de maladie, avec accumulation jusqu'à 24 heures.

ARVIDA

L'Alcan fournit \$270,000 pour l'assurance-groupe

Dans une lettre circulaire adressée à tous les membres du syndicat des employés de l'Aluminium Co. à Arvida, M. Isaïe Villeneuve, vice-président du syndicat et fiduciaire du Service de Santé du Saguenay, rappelle à tous les employés de l'Alcan que cette compagnie contribue pour une somme d'environ \$270,000 par année au plan d'assurance-groupe négocié dernièrement et il fait appel à tous les travailleurs de l'Alcan de profiter de cette contribution patronale pour la protection des travailleurs et de tous leurs dépendants.

On sait en effet que l'Aluminium Co. s'est engagé à payer une prime de 2 cents l'heure à tous les employés comme contribution au plan d'assurance groupe, pourvu qu'au moins 90 p. 100 de tous les employés éligibles au plan donnent leur adhésion avant le 15 janvier prochain.

Dans sa lettre, M. Villeneuve souligne que les officiers du syndicat sont déterminés à prendre tous les moyens à leur disposition

pour que les sommes versées en primes par les employés soient utilisées à bon escient et que les honoraires médicaux et les frais d'hospitalisation ne soient pas exorbitants. Les expériences passées, rappelle M. Villeneuve, démontrent que ces frais ont été exagérés par certains médecins; le syndicat est prêt à prendre tous les moyens à sa disposition pour que ces abus cessent.

M. Villeneuve fait aussi appel aux quelque 600 employés qui ne sont pas encore membres du plan d'assurance de s'inscrire le plus tôt possible. Il rappelle qu'après le 15 janvier prochain, ceux qui ne seront pas membres du plan, auront à subir un examen médical tandis que cet examen n'est pas requis avant cette date.

M. Villeneuve mentionne aussi le fait que du fait de la participation de la compagnie à raison de 2 cents l'heure, il n'en coûte que \$6.76 par mois à un employé pour être couvert ainsi que tous les membres de sa famille; quant au célibataire, le plan ne lui coûte absolument rien par suite de la contribution patronale.

Enfin, comme dernier argument, M. Villeneuve ajoute que si la proportion de 90 p. 100 n'est pas atteinte, tout le monde perdra cette augmentation de 2 cents de l'heure ainsi que le prévoit la convention collective signée entre les parties.

SHAWINIGAN

Le rôle du syndicat dans la communauté

C'est mardi, le 25 janvier prochain, que débutera le programme de l'École syndicale organisé par le Conseil Central de Shawinigan alors que le sujet à l'étude sera "le rôle du Syndicat dans la communauté".

Le communiqué du Conseil Central de Shawinigan mentionne que toutes les personnes intéressées peuvent assister à ces cours qui seront donnés tous les mardis de chaque semaine jusqu'à Pâques, et que l'entrée à ces cours est gratuite.

Tous ceux qui prendront part à cette École syndicale auront l'avantage d'entendre

des conférenciers venant de divers organismes sociaux: l'Union Catholique des cultivateurs, le Conseil de la Coopération du Québec, l'Association Professionnelle des Industriels, la Chambre de Commerce, la Ligue Ouvrière Catholique, etc.

Parmi les sujets qui seront traités par les conférenciers et qui feront ensuite l'objet d'un forum, mentionnons l'éducation populaire, les problèmes du cultivateur, le budget, la participation des Canadiens français à l'évolution industrielle du Canada, la coopération, les problèmes de l'industrie canadienne, etc.

LA C.T.C.C. A L'AVANT-GARDE

Qui ne se souvient des reproches amers que beaucoup de syndiqués et d'unions rivales ont fait à la C.T.C.C. parce que celle-ci était trop complaisante à l'endroit des employeurs ou acceptait des compromis trop faciles en matière de salaires? Peut-être ces reproches étaient-ils fondés dans une certaine mesure et dans certaines circonstances, mais nous soutenons que c'étaient là des cas d'exception.

Nous profitons de la circonstance pour vous souligner deux faits bien significatifs. Actuellement, dans la province de Québec, les employés qui ont le salaire de base le plus élevé sont des ouvriers membres de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. En effet, les mineurs d'amiante dans les Cantons de l'Est à Thetford et à Asbestos et les métallurgistes d'Arvida et d'Alma sont parmi les salariés les mieux payés de notre province.

Les récents accords qui ont été signés dans l'industrie de l'amiante et de l'aluminium font que les employés dans ces deux industries ont des salaires allant de \$1.50 l'heure jusqu'à \$1.61. Sauf erreur, ces salaires de base sont les plus élevés actuellement dans la province et nous sommes heureux qu'il en soit ainsi. Si l'on parle de salaires moyens, nul doute que les salaires payés dans l'industrie de l'aluminium sont parmi les plus élevés également.

Est-ce là un signe des temps? Nous le croyons. La C.T.C.C. ne tire pas de l'arrière, au contraire elle bat la marche dans la promotion des travailleurs. Elle est à l'avant-garde, aussi ne faut-il pas se surprendre si elle reçoit des coups nombreux et assez directs; c'est là le sort de toute avant-garde dans toute armée de se faire faucher. Par ailleurs, rien n'est plus consolant de voir que les ouvriers de chez nous accordent de plus en plus confiance aux Syndicats catholiques et nationaux. Ces gens réalisent de jour en jour que la C.T.C.C. est un mouvement ouvrier responsable, qui défend les intérêts de ses membres jusqu'au bout lorsqu'elle croit qu'ils ont raison et qui ne recule devant aucun effort.

Ce n'est pas la C.T.C.C. qui abandonne ses membres parce qu'ils sont à court d'argent, qui leur donnera l'ordre de retourner au travail parce que le fonds de grève est sec. Tant que les gars manifestent de la bonne volonté et du courage, le syndicalisme catholique les appuie. Ce fut le cas de la grève de l'amiante, ce fut également pendant la grève de Dupuis & Frères et d'autres grèves qui suivirent. Cet appui indéfectible de tout le mouvement lorsqu'un conflit particulier surgit, est un grand atout dans la confiance des travailleurs.

De cette façon, les syndicats catholiques prennent figure de vrais leaders, prêts à tous les sacrifices pour assurer le triomphe d'une cause juste. Actuellement, tout le monde réalise que la grève de la Dominion Oilcloth à Montréal et de la Barry & Staines de Farnham est juste et que l'attitude des employeurs est absolument absurde. Aussi tous les syndicats affiliés à la C.T.C.C. appuient-ils de tous leurs moyens ces grévistes en lutte avec des employeurs qui ne semblent pas comprendre la portée de leurs actes.

Chronique syndicale Saguenay-Lac-St-Jean.



Les grévistes de la London Shirt ont eu aussi leur fête à l'occasion de Noël: de nombreux cadeaux ont été distribués aux enfants et aux grévistes au cours d'une fête où régnait une atmosphère de famille.

Il veut des Duplessis

Ci-contre, Cyrus S. Eaton, un industriel américain multimillionnaire qui possède de grands intérêts dans le Nord-ouest Québécois, qui a exprimé sa façon à M. Duplessis en fin de décembre dernier, en déclarant que la province de Québec possède un gouvernement ainsi qu'une économie stables. Il a en outre déclaré qu'"il nous faut des Duplessis pour faire du Québec le plus grand pays du monde". Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce monsieur Eaton, même s'il possède des millions, se mêle des affaires qui ne le regardent pas. Mais peut-être M. Eaton ne sait-il pas que M. Duplessis est célibataire ?



Sécurité syndicale

DES TEMOIGNAGES CANADIENS

Plusieurs théologiens ont porté un jugement favorable sur la légitimité des clauses de sécurité syndicale. Nous nous contenterons de quelques citations.

Mgr Desranleau, à la Semaine sociale de Québec, en 1921, adoptait l'opinion du R.P. Belliot: "Quand tel ou tel individu non syndiqué a du mal à se caser dans l'industrie d'une certaine région, parce que les syndicats y sont assez puissants pour obtenir des patrons, par des conventions passées avec eux, qu'ils n'emploieront pas d'autres ouvriers que les syndiqués, en ce cas, l'individu lésé n'a rien à réclamer contre les syndicats, parce qu'ils n'ont fait qu'user de leur droit. Tant pis si ce droit collectif gêne, en passant, un certain droit individuel. Il est plus respectable parce qu'il est celui d'une pluralité. Si l'on supprimait les syndicats pour mieux sauvegarder la liberté de chaque travailleur individuel, on sacrifierait une pluralité à une unité, c'est-à-dire un intérêt général à un intérêt isolé".

Une commission formée de théologiens déclare en 1928: "L'atelier fermé, tel que le réclament les Syndicats catholiques du Bâtiment, par exemple, est absolument admissible au point de vue moral".

Une autre commission de théologiens, en 1938, va plus loin: "Les ouvriers — et les patrons aussi bien — ont parfaitement le droit d'être favorables, en théorie et en pratique, à l'atelier fermé, et de chercher à l'établir par tous les moyens légitimes. Ni la liberté du travail, ni la liberté patronale, si on les entend bien, ne s'y opposent. Mais nous allons plus loin, et nous voulons montrer maintenant qu'il faut, en principe, favoriser le régime de l'atelier fermé et du métier fermé. C'est la conclusion qui se dégage, à notre avis, de l'attitude et des directions de l'Eglise à l'égard du syndicalisme et de la corporation professionnelle".

Voici le texte de l'article 1248 de la Discipline de Québec, en 1937: "Il est des patrons qui, par contrats collectifs, inspirés de la morale catholique et de la justice sociale, s'engagent à n'employer, tout le long de l'année et pour tous leurs travaux, que des membres de nos syndicats chrétiens, lorsque ceux-ci peuvent fournir la main-d'oeuvre requise. L'équité demande manifestement que nos institutions favorisent ceux qui ayant ainsi compris leur devoir économique-social, ont signé de la sorte des contrats réguliers avec nos syndicats".

Dans l'Ordre Nouveau, le 20 juin 1937, on pouvait lire: "L'atelier syndical fermé ne prive pas l'ouvrier, comme quelques-uns le prétendent, de son droit naturel au travail; c'est le droit de travailler à tel endroit, dans telles conditions présentées qui lui est refusé, et ceci peut être juste, si le bien commun l'exige".

L'abbé Gérard Dion, dans une des meilleures études sur la Sécurité syndicale et la Morale écrit: "Dans le conflit apparent qui semble exister entre les clauses de sécurité syndicale et le droit au travail pour les ouvriers et le droit de gestion pour l'employeur, celles-ci ne viennent pas détruire aucun droit, mais elles ne font que les conditionner et d'une façon légitime, en vue d'un intérêt supérieur".

Le 27 février 1949, Mgr Omer Garant affirmait que "L'atelier fermé peut être moral, même s'il est déclaré illégal par la loi civile. Or, pour être morale, cette formule d'union au sein de l'atelier devrait compter sur une force syndicale qui s'impose et par le nombre et par l'orientation de son action vers l'établissement d'un ordre social chrétien guidé par la justice et la charité".

Le cardinal Villeneuve a déclaré en 1938 que les bills 19 et 20, qui voulaient rendre illégales les clauses d'atelier fermé et d'atelier syndical, étaient basés sur une fausse conception de la liberté.

Le 29 janvier de la même année, il prononçait une conférence sur "la liberté et les libertés": "Liberté du travail, réglée toutefois par le bien commun; atelier libre, si cette ouverture ne tue point la liberté des autres... Autrement, toutes ces libertés et les autres libertés sociales sont des maximes sonores, incomplètes, dangereuses, bien souvent funestes".

Paul-Emile BOLTE P.S.S.

QUEBEC

Lors de la dernière assemblée, le Syndicat Catholique des Services Hospitaliers de Québec, section féminine, élit les officiers suivants pour siéger sur l'Exécutif au cours de l'année qui commence: Mlles Lauréte Bernatchez, présidente; Magella Cyr, vice-présidente; Marie-Anna Dupuis, secrétaire archiviste; Juliette Langelier, assistante-secrétaire-archiviste; Marie-Louise Roy, secrétaire-trésorière; Béatrice Turbide, secrétaire financière; Gertrude St-Pierre, sentinelle.

Escourt

Les élections récentes des officiers du Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois d'Escourt Inc. ont donné les résultats suivants: MM. Georges Bouchard, président; Irénée Morneau, vice-président; Gérard Morin, 2e vice-président; Roger Morneau, secrétaire-archiviste; Lucien Bouchard, secrétaire-correspondant; Wilfrid Beaupré, secrétaire-financier; Conrad Morneau, trésorier; Elie Quellet, commissaire ordonnateur; Jules Deschêne, sergent d'armes.

"Industriels et ouvriers"

L'Institut Social Populaire vient de publier, sous la collection "Actes Pontificaux, une nouvelle brochure intitulée, "Industriels et ouvriers". Il s'agit d'une série d'allocutions prononcées par Pie XII au cours de l'année 1954 devant divers groupements ouvriers, patronaux ou mixtes, et de messages adressés par le Saint Père à l'occasion de divers congrès industriels ou ouvriers. On y trouve entre autres, le texte de l'allocution qu'il adressait aux membres de la 127e session du Conseil d'Administration de l'Organisation du Travail. Ce fascicule 67 de la collection Actes Pontificaux est en vente au prix de 20 cents l'unité aux Editions Bellarmin, 8100, boulevard St-Laurant, Montréal 11.

"Les grèves profitables à"

C'est cette question que se pose M. Marcel Sauvé, dans le numéro de novembre-décembre 1954 de la revue CHANTIERS, un bulletin à l'usage des groupes d'action patriotique de l'Association de la Jeunesse Canadienne-française.

L'étude de cette question qui est faite par M. Sauvé est tout d'abord décevante par sa superficialité, sa simplicité et par ses conclusions.

L'auteur de l'article en question répond carrément qu'après l'étude du nombre de travailleurs impliqués dans des grèves depuis 1942 et des jours-hommes perdus par ces grèves, que "les grèves, au point de vue matériel, ne sont JAMAIS PROFITABLES" (Les soulignés sont dans le texte).

"Rappelons-nous, dit l'auteur, qu'il est d'une grève comme d'un litige légal: le plus mauvais arrangement vaut la meilleure grève. J'irai même jusqu'à dire qu'il existe une analogie entre guerre et grève. Pour ce qui est d'une guerre, la victoire ne ressuscite pas les morts et "le deux minutes de silence ne reconstruit pas les ruines; de même pour la grève, les gains acquis ne remplacent pas les salaires et la production perdus et le prestige syndical n'efface pas l'angoisse et la souffrance des familles ouvrières".

UNE REPONSE

Pure coïncidence, sans doute, M. Roger Chartier, Maître en Sciences Sociales, attaché à la section des Relations industrielles de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval de Québec, répond justement à ces arguments, si on peut appeler cela des arguments dans le numéro de janvier 1955 de la revue Relations, dans une étude intitulée "Ebauche d'une théorie de la grève".

M. Chartier rappelle tout d'abord qu'il ne suffit pas de compter le nombre de grèves qui éclatent non plus que le nombre d'heures ou de journées de travail perdues pour apprécier le phénomène de la grève.

"L'analyse purement mathématique et QUANTITATIVE (souligné dans le texte) du phénomène des grèves dans tout pays doit nécessairement s'appuyer de considérations QUALITATIVES fondées sur l'économie, la politique, l'histoire et la sociologie" (...)

Puis M. Chartier étudie sommairement les considérations qualitatives dont il parle et ses remarques tombent parfaitement à point:

Les considérations d'ordre économique

D'après M. Chartier, il n'y aurait pas beaucoup de grèves si les parties ne considéraient les grèves qu'en fonction de pertes ou de gains économiques:

"Jusqu'à quel point, nous demanderons-nous, employeurs et travailleurs jugent-ils de l'opportunité d'une grève ou d'une contre-grève en fonction de pertes ou de gains économiques? Si cette préoccupation est dominante, les parties, bien au fait de la capacité ou de la volonté bien arrêtée de "l'autre" d'aller jusqu'au bout, en viendront probablement assez vite à une entente. Il peut alors être partiellement vrai, en ce sens, de dire qu'en bien des cas les causes IMMÉDIATES des grèves sont l'ignorance, un mauvais calcul ou des négociations mal conduites.

"On lit fréquemment, ajoute-t-il, que des travailleurs ont "perdu" leur grève, parce qu'ils ont perdu en salaires plus qu'ils n'ont gagné en augmentations pour l'année suivante. L'argument n'est pas nouveau comme en fait foi ce texte du greffier des conseils de conciliation et d'arbitrage, écrit en 1921":

Ce texte concluait comme suit "si les grévistes gagnent la grève, ils perdent autant en temps perdu qu'ils gagnent d'autre façon, et s'ils perdent la grève, ils perdent de deux façons..."

LA FETE DE NOEL



Comme nous l'annoncions dans une édition précédente, les grévistes de Barry S. Staines, à l'instar de leurs confrères de la Dominion Oil cloth ont eu leur arbre de Noël

Les grèves sont-elles à l'ouvrier?"

M. Chartier conclut en disant que "c'est là simplifier grossièrement, avec une perspective purement mathématique, un problème d'une tout autre envergure".

Considérations d'ordre psychologique

Si M. Sauvé admet dans son article que "lorsqu'une grève est la cause d'une prise de conscience chez les ouvriers et les dirigeants syndicaux et qu'elle sert à leur éducation et à leur perfectionnement ou encore lorsqu'une telle grève sert à faire cesser des conditions de travail révoltantes, alors au point de vue moral, par opposition à matériel, cette grève est une source d'enrichissement, il précise cependant que "sauf quelques rares exceptions, il n'y a rien à gagner par la grève".

M. Chartier lui, met l'accent sur ces considérations d'ordre psychologique qui constituent de puissants facteurs quand il s'agit de déclarer une grève pour les ouvriers. L'étude et la connaissance du mouvement ouvrier, ou si l'on aime mieux, de la mentalité ouvrière tout court, permettent à M. Chartier d'écrire ce qui suit :

"Il importe de se poser la question suivante : les travailleurs visent-ils plus loin et plus haut que les augmentations de salaires et la satisfaction de leurs besoins matériels, objectifs d'ailleurs parfaitement compréhensibles et légitimes ? La réponse à cette question ne peut qu'être affirmative, et l'histoire des conflits du travail qui ne trouve son sens profond que dans une étude sérieuse de la nature humaine et des mobiles des individus et des groupes, est là pour le prouver. (...)

Le travailleur, dit-il, exige consciemment ou non, d'être traité comme un homme à son travail, dans cet atelier où il passe une bonne moitié de sa vie consciente. (...) Le travailleur peut estimer qu'il ne prend pas une part suffisante à la détermination de ses conditions de travail. Quelle sécurité sent-il lorsqu'il considère son poste, son salaire, son intégrité physique, l'approche de sa vieillesse. On conçoit sans peine qu'un travailleur insatisfait, inquiet, frustré — à tort ou à raison, d'une façon articulée ou non — ait des réflexes plus agressifs en matière de revendications, surtout si ces réflexes sont canalisés, ordonnés et orientés par l'activité syndicale.

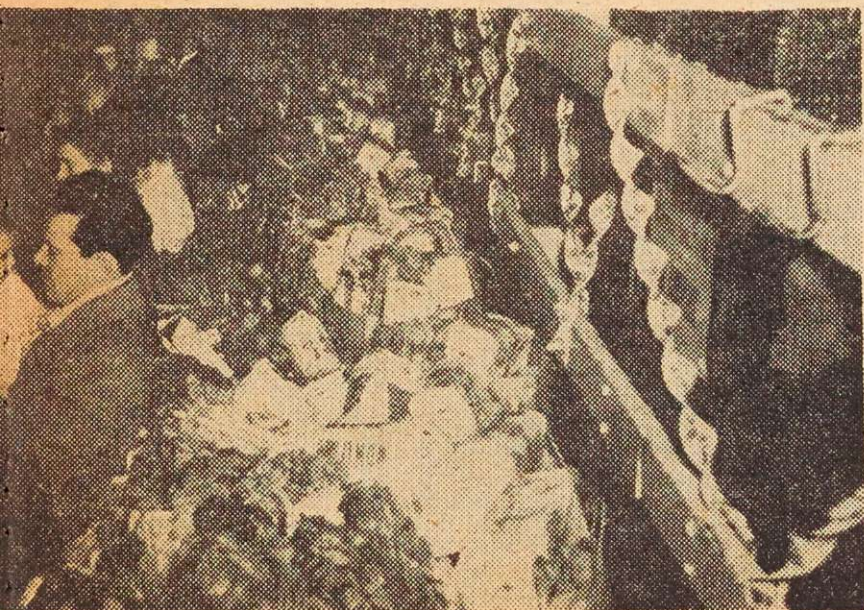
Le prestige des chefs

En terminant son étude, M. Sauvé pose certaines questions auxquelles il se propose de répondre dans un prochain article : "les grèves sont-elles provoquées ? Si oui, par qui et pour quelles raisons ? Sinon, la cause réside-t-elle dans une direction mal éclairée, ou encore dans une poussée désordonnée de la masse ouvrière vers des sommets inaccessibles ?"

La lecture de l'étude de M. Chartier sera sans doute profitable à M. Sauvé avant d'entreprendre de répondre à ces questions. Il y apprendra que les chefs syndicaux ont bien d'autres moyens à leur disposition pour acquérir ou conserver leur prestige car ordinairement la grève est une aventure dont on ignore l'issue. Il saura aussi que l'antisyndicalisme patronal est indubitablement source de conflit.

"Qu'est-ce donc qui cause les difficultés présentes, se demande M. Chartier : le syndicalisme en soi, "les injustices" du régime économique, qu'il tâche de corriger, ou l'attitude hostile qu'on adopte à son endroit ? S'agit-il dans un cas comme dans l'autre, d'une crise de croissance ? Dans l'ensemble, nous pouvons affirmer que le syndicalisme accepté en théorie, — on ne s'en prend jamais au "principe", ni aux associations paisibles et peu bruyantes, — n'est ni compris ni accepté sur le plan pratique, au niveau de l'action syndicale vigoureuse. Cela est vrai des employeurs, dans la majorité des cas, et ne l'est pas moins du public, des gouvernants, du monde agricole et de certains groupes de travailleurs eux-mêmes qui se refusent au syndicalisme".

A BARRY & STAINES



Tous les enfants des grévistes ont eu leur cadeau, tandis que chaque famille recevait des paniers de provisions, dons des marchands, des professionnels et de la population de Farnham et des

environs. Ci-dessus le Père Noël remet son cadeau à une enfant, tandis que sur l'autre photo, l'on remarque l'étagère des cadeaux offerts par la population aux familles des grévistes.

Les ouvriers du textile de nouveau à l'arbitrage

La compagnie Dominion Textile a refusé de se rendre aux demandes des quelque 6,000 travailleurs à son emploi dans les villes de Sherbrooke, Drummondville, Granby et Montmorency et les deux parties ont décidé, mercredi, de rompre les conciliations et de porter le différend à l'arbitrage.

Les tisserands, qui sont membres de la Fédération nationale du textile (CTCC), ont proposé à leur patron un plan de participation aux profits et aux pertes et la demande, qu'on avait déjà soumise au cours des négociations, a été rejetée une deuxième fois par la compagnie.

On sait que les travailleurs du textile n'ont pas obtenu d'augmentation de salaires depuis plusieurs années par suite des difficultés économiques dont souffrait l'industrie.

C'est ce que vient de nous communiquer M. René Gosselin, à la suite de l'échec des pourparlers entre les deux parties au stage de la conciliation devant M. Jean-Paul Ferland, assistant directeur du Service de Conciliation et d'arbitrage pour la région de Montréal.

M. Gosselin regrette aussi dans son communiqué que la Fédération Américaine du Travail ait signé l'été dernier des conventions couvrant certains groupes d'employés de la Dominion Textile de Montréal et de Valleyfield aux mêmes conditions que la convention précédente. Cette attitude, de

préciser M. Gosselin, est de nature à nuire au succès des négociations pour tous les ouvriers du textile en général.

M. Gosselin en réponse aux arguments de la compagnie qui dit que les bénéfices marginaux lui coûtent cher et qu'en conséquence, elle veut les diminuer, demande que ces bénéfices ne soient enlevés qu'aux employés non membres des syndicats. Puisque ces derniers n'ont rien fait pour les obtenir et ne font rien pour aider aux négociations, il serait dans l'ordre qu'ils soient privés des avantages de la convention.

La participation aux profits

Cette année, ils ont donc suggéré que la compagnie s'engage à leur verser 25 pour cent des profits nets si elle en réalisait. Les tisserands sont prêts en retour à assumer 25 pour cent des pertes qu'elle pourrait subir, à condition que les surplus accumulés aient été auparavant épuisés.

Il y a près d'un mois, un tribunal d'arbitrage que présidait le juge Gaudet avait étudié un autre conflit entre les mêmes parties, survenu l'an dernier à l'occasion des clauses de réouverture des négociations sur les salaires, et il avait recommandé le statu quo.

Les tisserands avaient rejeté la sentence et ils avaient pris un vote de grève, mais la convention collective sur laquelle ce premier différend se greffait a expiré avant que le conflit n'aille plus loin.

Lorsqu'on a repris les négociations, la Fédération demandait :

1—Que la compagnie, plutôt que de mettre son personnel au régime de la semaine de trois jours, en congédie une partie et offre aux autres une semaine de 40 heures; ou bien qu'elle fasse alterner la

semaine de trois jours et celle de cinq jours.

2—La formule Rand et la déduction hebdomadaire des cotisations.

3—Des améliorations dans les clauses de séniorité et de discipline.

4—Des précisions de la réglementation du plan de boni et la garantie que les tisserands auront toujours l'opportunité d'un gain de 30 pour cent.

5—Le droit pour les syndicats de faire des suggestions au sujet du mode de rémunération et des charges de travail dans les départements où le plan de boni n'est pas en vigueur. En dernière analyse, un tribunal d'arbitrage rendrait une décision finale sur ces suggestions, lorsque les parties ne pourraient se mettre d'accord.

6—Plusieurs autres modifications techniques dans la convention.

7—25 pour cent des profits nets en guise d'augmentation de salaire. En retour les travailleurs assumeraient 25 pour cent des pertes, à condition que les surplus accumulés soient épuisés.

La compagnie Dominion Textile demandait pour sa part :

1—Une réduction générale des bénéfices marginaux afin de pouvoir améliorer sa situation financière. Donc, réduction du nombre des fêtes chômées et payées. Réduction également du programme de vacances. Paiement des salaires par chèques et modification des taux punitifs.

2—Contrat d'une durée de trois ans.

3—Réduction de 5 pour cent dans les salaires.

Les deux parties n'ont pu en venir à une entente sur l'ensemble de ces revendications contradictoires et en particulier sur le plan de participation aux profits et aux pertes.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Situation au 30 novembre 1954

PASSIF

Envers le public:	
Dépôts.....	\$ 551,610,676
Divers.....	3,277,631
	<u>\$ 554,888,307</u>

Envers les actionnaires:	
Capital, réserve et profits inactifs.....	18,148,228
	<u>\$ 573,036,535</u>

ACTIF

Disponibilités de caisse.....	\$ 89,723,443
Obligations et actions.....	213,495,413
(ne dépassant pas le cours actuel)	
Prêts commerciaux et autres avances.....	260,638,793
(déduction faite des provisions pour pertes éventuelles)	
Immeubles sociaux et divers.....	9,178,886
(déduction faite des amortissements)	
	<u>\$ 573,036,535</u>

COMPTE PROFITS ET PERTES

Profits de l'exercice finissant le 30 novembre 1954, déduction faite du versement au Fonds de pension du personnel et des affectations aux réserves latentes à même lesquelles il a été pleinement pourvu aux créances mauvaises et douteuses et aux moins-values du portefeuille.....	\$ 3,337,820
Moins:	
Amortissement des immeubles sociaux.....	\$ 564,716
Provision pour impôt fédéral sur le revenu.....	1,210,817
	<u>1,775,533</u>
Profits nets, déduction faite des affectations ci-dessus.....	\$ 1,562,287
Dividendes.....	\$ 700,000
Dividende spécial de 20¢ par action.....	140,000
	<u>840,000</u>
Report à nouveau.....	\$ 722,287
Solde créditeur du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1953.....	425,941
	<u>\$ 1,148,228</u>
Porté au Fonds de réserve.....	1,000,000
	<u>\$ 148,228</u>
Solde créditeur du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1954.....	\$ 148,228

Le président,
CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général,
ULRIC ROBERGE



TRAVAIL ET FOYER

Le courrier de la ménagère

L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS, que nous faisons connaître dernièrement aux lectrices du "Travail" fait paraître périodiquement un BULLETIN, à l'usage des consommateurs.

Ce BULLETIN offre un intérêt évident; il fait partager les résultats d'enquêtes qui ont porté sur les différents produits que la ménagère achète presque chaque jour.

Pourquoi acheterions-nous des produits au petit bonheur, sans aucune directive, quand ce Bulletin nous offre cette aide?

Afin de vous prouver que les ménagères auraient grand intérêt à ne plus acheter au hasard, mais à se préoccuper de la qualité des produits, et surtout à se servir de ce Bulletin, voici un relevé d'articles parus dans quelques numéros du BULLETIN DES CONSOMMATEURS.

La chambre de débarras

Je ne sais pas si vous avez remarqué que le fait de rester en pantoufles le matin vous empêche de bien démarrer. Pour ma part, tant que je n'ai pas chaussé mes bas et mes souliers, je traîne les pieds et je ne commence rien de sérieux. D'ailleurs, les médecins nous recommandent d'éviter la mauvaise habitude des pantoufles, qui empêchent la bonne circulation du sang et encouragent la formation de varices.

Les ménagères trop parfaites qui ont toujours repassé tous les vêtements du lavage seront peut-être heureuses de pratiquer quelques trucs utilisés depuis longtemps par leurs compagnes plus avares de leur temps.

D'abord, celles qui le peuvent suppriment les nappes pour n'utiliser que des napperons, et même des napperons de plastique qui n'ont besoin que d'être essuyés avec un linge humide. Celles qui ont à renouveler les chemises de leur mari seraient sages d'acheter une chemise de tricot de nylon, pour en remplacer deux de coton. Cela se lave si vite, et ne requiert aucun repassage.

Un autre truc, c'est d'étendre à plat sur la table le linge qu'on retire de la corde, afin d'éviter des faux plis aux morceaux droits, qu'on ne fait que plier soigneusement, sans repasser. On peut plier ainsi les serviettes, couches, linges de vaisselle, tous les sous-vêtements et les vêtements de tricot de coton des enfants, de même que leurs salopettes et els pyjamas.

Je viens de lire dans une revue française qu'une enquête fait là-bas a révélé que 2 enfants sur 10 ont de la difficulté à apprendre à lire, quand ils entrent à l'école, et ont besoin d'un traitement spécial. Il ne s'agit pas de manque d'intelligence, mais d'une difficulté émotive ou autre, facile à corriger.

Lorsque de jeunes enfants sont hospitalisés, les mamans voudraient toujours passer la plus grande partie de leur temps auprès du lit du petit malade. Mais les garde-malades s'empresent souvent de leur dire que ça va bien mieux quand les parents ne sont pas là. Or un hôpital français qui vient de faire une enquête à ce sujet a révélé que les enfants de moins de 3 ans guérissent beaucoup plus vite lorsque l'hôpital facilite le séjour de la mère auprès des petits malades.

Je demandais récemment à une jeune maman comment elle se débrouillait avec des jumelles de 20 mois, lorsqu'elles étaient nourrissons et réclamaient le biberon toutes deux en même temps. "Je les installais sur une oreiller, dit-elle, et je tenais un biberon de chaque main." Cette jeune mère nous affirme qu'il est plus facile de s'occuper de jumeaux que de deux jeunes enfants d'âge rapproché.

Que faut-il faire lorsqu'on a les lèvres gercées? la revue "Fémina pratique" nous conseille ceci: évitez de mouiller les lèvres trop souvent. Enduisez-les de beurre de cacao avant de sortir. Ne choisissez que des rouges gras. Et mettez toujours une goutte de glycérine sur vos lèvres avant de sortir.

Et pour les crevasses? Ne touchez rien d'irritant (pas de savon). Graissez avec un mélange de lanoline et d'huile d'amandes douces.

Crème glacée

On en trouve quatre catégories principales.

1) à 48 cents environ; fort contenu de matières grasses; fabriquée d'après une formule; se vend à diverses essences.

2) à 38 cents environ; c'est la catégorie la plus courante. Se vend à sept ou huit essences différentes et contient plus de gras que les catégories à meilleur marché.

3) à 30 cents environ.

4) à 25 cents environ.

Les deux dernières catégories coûtent plus ou moins cher selon qu'elles se vendent ou non dans les magasins à chaîne. On les vend d'ordinaire dans trois essences et elles CONTIENNENT PLUS D'AIR QUE LES AUTRES. En incorporant l'air à la crème glacée, le fabricant peut évidemment en produire davantage avec les mêmes ingrédients.

Les consommateurs doivent savoir que, puisque toutes les crèmes glacées sont conformes aux standards du gouvernement et ont bon goût, il EST ECONOMIQUE D'ACHETER LES CATEGORIES BON MARCHE SURTOUT DANS LES FAMILLES OU IL Y A DES ENFANTS QUI NE DOIVENT PAS ABUSER DES MATIERES GRASSES.

Saviez-vous que...

Plusieurs consommateurs réclament toujours les oeufs les plus GROS parce qu'ils pensent faire ainsi un meilleur achat?

L'institut des Produits Avicoles du Canada explique que les gros oeufs d'une moyenne de vingt-quatre onces par douzaine ne sont pas plus économiques que les oeufs moyens de même grade, pesant 21 once par douzaine pourvu que ces oeufs moyens se vendent un huitième moins cher que les gros.

Les petits oeufs, pesant 18 onces la douzaine sont aussi économiques que les gros oeufs, pourvu que leur prix soit au moins un quart moins élevé que celui des gros oeufs.

Que l'oeuf soit blanc ou brun, la couleur de la coquille ne change en rien la qualité, la valeur nutritive ou le goût de l'oeuf.

La cuisson

LA CUISSON SANS EAU EST ELLE PREFERABLE ET DANS CE CAS QUELLE SORT DE RECIPIENT DONT ON EMPLOYER? Est-ce que les marmites à pression anéantissent les vitamines?

Des recherches ont prouvé que l'on conserve mieux la saveur, les vitamines et les minéraux des aliments en les faisant cuire avec le moins d'eau possible. C'est pourquoi la cuisson dite sans eau est une excellente méthode. Cependant pour certains légumes comme les oignons on peut amoindrir leur arôme en mettant un peu plus d'eau.

Pour la cuisson sans eau on peut utiliser n'importe quel sorte de récipient lourd, à fond épais, qu'il soit en aluminium ou en acier. Cependant si les récipients d'acier inoxydable ne sont pas recouverts de cuivre, dans le fond, les aliments auront tendance à coller au fond. A part cela un métal n'est pas plus avantageux qu'un autre... Les récipients en aluminium n'offrent aucun danger.

Toutes les méthodes de cuisson anéantissent une certaine proportion de vitamines. La cuisson dans les casseroles à pression est généralement satisfaisante et conserve plus de vitamines que les autres méthodes qui exigent plus de temps et plus d'eau.

Et voilà. J'espère que ces résultats obtenus par le Département de recherches pour les Consommateurs, vous seront utiles.

Lors d'une rencontre avec des femmes de syndiqués de Granby, elles avaient manifesté le désir qu'une plus grande place soit accordée aux produits et à leur valeur. Si d'autres ménagères sont intéressées à une rubrique spécialisée aux produits de consommations, dites-le-nous.

Renée G.

Le courrier de Radio-Parents



Le réseau Français de Radio-Canada présente tous les mardis matins de 9 h. 05 à 9 h. 30, le Courrier de Radio-Parents dont les titulaires sont M. Claude Mailhiot, docteur en psychologie, et Mme Madeleine Mailhiot (à droite) qui donnent leur avis sur les problèmes d'éducation ou de vie familiale qui leur sont soumis par leurs correspondants. C'est Marcelle Barthe, photographiée ici entre M. et Mme Mailhiot, qui assure la mise en ondes du Courrier de Radio-Parents.

Comment choisir un patron

Petite et mince

buste court, poitrine forte: encolure toujours dégagée.

buste trop long: jupe à corselet qui étouffe la silhouette.

hanches fortes: découpes verticales, piqures.

taille épaisse: ligne princesse allongée.

Petite et forte

buste court, poitrine forte: jupes assez longues, piqures verticales.

buste trop long: encolure très dégagée, ligne corselet, sous la poitrine.

hanches fortes: lignes allongées et biaisées, coloris discrets.

taille épaisse: style chemisier très sec.

Normale moyenne

buste court, poitrine forte: découpes dans le corsage dissimulant la poitrine.

buste trop long: effet de boléro.

hanches fortes: évitez les écosais.

taille épaisse: ligne sweater.

Grande et mince

buste court, poitrine forte: drapés très fins, jupe à légère ampleur.

buste trop long: poches en biais sur les hanches.

hanches fortes: jupes à plis plats ou ronds, jamais plissé soie.

taille épaisse: jumper dissimulant la taille.

Grande et forte

buste court, poitrine forte: jupes plus longues, encolure dégagée, ligne droite.

buste trop long: style blouson, ceinture posée exprès sur les hanches.

hanches fortes: aucun tissu flou, dos souple, repris de la taille.

taille épaisse: découpe transversale soulignant la taille sans la marquer.

(tiré de Fémina Pratique).

COMMENT UTILISER UN PATRON

1—Déplier tous les morceaux, les défroisser.

2—Étaler tous les morceaux en les séparant bien l'un de l'autre.

3—Comparer le patron et la gravure du modèle en essayant d'attribuer à chaque morceau un détail du modèle: ceci pour bien comprendre la coupe du vêtement.

4—Disposer le patron sur le tissu bien à plat, en suivant les indications. A mesure que les morceaux sont placés sur le tissu, il faut poser dessus, ça et là, un poids quelconque pour éviter qu'ils ne s'envolent ou se déplacent.

5—Vérifier minutieusement les droits fils indiqués sur le papier. Le droit fil, quel que soit la forme du patron, doit toujours strictement correspondre au droit fil du tissu, c'est-à-dire se trouver parallèle à la lisière du tissu, ou parfaitement perpendiculaire à la lisière.

6—Epingler chaque pièce et veiller à ce que les morceaux soient suffisamment distants les uns des autres, afin de prendre aisément les coutures nécessaires.

7—Couper sans hésiter, avec de gros ciseaux tailleur, en évitant de denteler l'étoffe.

8—Tracer tous les contours, pinces et plis; indiquer

également les marques et points de raccord qui facilitent l'exécution. Ceux-ci sont généralement indiqués à l'aide de crans en triangle. Un point de raccord doit toujours se trouver en face de l'autre dans l'assemblage de deux coutures. Les marques et points de raccord rendent plus aisées les opérations délicates telles que la monture d'une manche.

Il y a trois façons de tracer: la craie, le fil de contour et les fils tailleurs, et les patrons indiquent la façon de procéder.

9—Indiquer les milieux. Avant de détacher les pièces du patron, passer un fil de repère sur les milieux du dos, du devant d'un corsage ou d'une jupe, sur la manche, au milieu de la courbe de son emmanchure, sur le milieu d'un col, etc...

Le fil de repère est passé à longs points de devant réguliers.

10—Recommandations — a) utilisez du fil de bâti de couler sombre lorsque votre tissu est clair, ou inversement; b) lorsque vous bâtissez (faufilez) un ouvrage, ne tirez jamais sur le fil, celui-ci doit rester souple.

(Tiré de Fémina pratique)



Lors de la fête organisée à Noël en faveur des grévistes de Farnham, la présence de clowns et de bouffons a follement amusé les enfants.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressantes les syndiqués de la Canadian Vickers

Voici une nouvelle que tout le public devrait connaître: selon la convention actuellement en vigueur à la Canadian Vickers, tous les employés ont droit de bénéficier de certains congés à condition qu'ils aient été au travail la veille de la fête ainsi que le lendemain de cette fête. Or, le 23 décembre, la Canadian Vickers renvoyait pour manque de travail quatre bons employés pour les priver ainsi des bénéfices de leur congé payé de Noël. Dès que ce fait fut connu, l'on fut d'accord à l'extérieur de l'usine pour reconnaître l'injustice de cette action de la Canadian Vickers. Et vous, qu'en pensez-vous?

Aucune offre

Nous voulons aussi faire connaître que la seule offre monétaire faite par la compagnie au cours des récentes rencontres avec les dirigeants du syndicat consistait en une augmentation de 5 cents l'heure pour ceux qui doivent accomplir des tâches pénibles. C'est bien peu quand l'on considère que tous les autres chantiers maritimes paient une prime de 25 p. 100 pour ce travail dans des conditions très dures.

Un appel

Un certain nombre d'employés ont été rappelés au travail après une période de chômage. Il est possible que si la tendance se continue qu'un bon nombre de travailleurs ait repris le travail d'ici la fin du mois de janvier.

Les Fêtes

Environ 300 employés sont restés au travail entre Noël et le premier de l'An pendant que tous les autres prenaient un repos bien mérité et passaient la saison des Fêtes avec leur famille.

Duplessis astrologue

L'on sait que le premier ministre de la province, l'hon. M. Duplessis aime à parler en termes de millions de dollars: tant de millions pour la santé, tant de millions pour l'éducation, tant de millions pour la voirie. L'on rapporte que conversant l'autre jour avec l'un de ses amis, il dit: "Quand on me parle de millions de dollars, je deviens très prudent. Et il ajouta: Quand je regarde le soleil ou la lune, je ne peux pas faire d'erreur, mais quand je contemple les millions d'étoiles, ma confiance en moi-même diminue".

Vos adresses

Maintenant que le retour au travail s'amorce, il est urgent que tous les membres qui s'attendent d'être rappelés au travail, fournissent leur nom, leur adresse ainsi que leur numéro de téléphone au local du syndicat et à la compagnie. La limite de cinq jours imposée pour la rentrée au travail après un appel est très importante et tous devront donc coopérer dans leur propre intérêt.

Une résolution

Le syndicat demande aux membres de prendre la ferme résolution qu'au cours de l'année 1955, leur séniorité soit respectée par la compagnie. Il est à rappeler qu'au cours d'une récente rencontre, M. W.R. Fox, directeur du personnel a fait la déclaration incroyable au nom de la compagnie: il a dit qu'il n'aurait aucune considération pour un travailleur ayant 10 ou 15 années de service mais qu'il ne reconnaît chez les travailleurs que leur compétence sans égard à leur ancienneté. Cela veut-il dire que la Canadian Vickers emploie depuis des années des travailleurs sans avoir vérifié leurs aptitudes et leur compétence?

Argent trouvé

77 membres dans 26 métiers du département de la Marine sont actuellement créanciers de diverses sommes d'argent qui leur sont dues: il s'agit de travailleurs qui ont travaillé durant leur période de repas à compter du printemps dernier jusqu'au milieu de l'été. Veuillez s.v.p. passer au bureau du syndicat et vérifier si votre nom est sur cette liste.

Paie de vacances

Tous les employés suspendus au cours des mois de novembre et décembre dernier, sont priés de se rendre au bureau du syndicat afin d'y réclamer leur paie pour la deuxième semaine de vacances. Les bureaux sont ouverts de 8.00 a.m. jusqu'à 5.00 p.m. au 4938 Notre-Dame.

Assemblées

Une assemblée générale bilingue aura lieu pour tous les membres de l'Union Nationale des Employés de la Vickers, jeudi, le 20 janvier prochain, à 5.00 p.m. dans les locaux de l'Union. Tous les membres sont priés d'assister à cette assemblée au cours de laquelle des questions importantes seront discutées.

A LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉDUCATION DES ADULTES



Les personnalités les plus marquantes, particulièrement du monde des affaires ont accordé leur appui officiel à la souscription que la Société canadienne d'Éducation des Adultes conduira du 17 au 31 courant, afin de lui permettre de continuer et d'intensifier son oeuvre d'éducation populaire. Ci-dessus, au centre, le président de la souscription, M. Jean Brunelle, président de la Cie H. Brunelle Ltée; à sa droite, l'Honorable Jules A. Brillant, C.L., C.B.E., président de la Cie de Pouvoir du Bas St-Laurent Ltée et président de la Banque Provinciale du Canada et à sa gauche, M. Etienne Crevier, gérant général, La Prévoyance Cie d'Assurances, deux des patrons d'honneur de la Société.

GRANBY

The Canadian Westinghouse Employees Association, affiliated to the C.C.C.L. and the National Federation of Metallurgy have renewed their contract with the company.

A reduction in the weekly work hours from 47½ to 45 with same pay, plus a 5c hourly wage increase retroactive to October 4, 1954. Beneficial changes in the vacation and seniority clauses are another feature of the agreement.

The contract was finalized by Jacques Guilbault, representing the provincial Minister of Labor, representing the union were Messrs S. Ted Payne, of the National Federation of Metallurgy (C.C.C.L.), Fernand Paul, president of the employees association while Philias Ares, G. Reed and C. C. Delfs acted for the company.

SAGUENAY

Strained relations exist between the Co-operative Chain of Saguenay and the Union of Employees (C.C.C.L.) During the past few months the union has submitted four separate grievances to an arbitration tribunal. The tribunal has been declared, by the president and the employer's representative as being an unlawfully constituted body and unable to act in this matter.

Not satisfied with this declaration the union has demanded that the employers form a new tribunal of arbitration to render a decision on the four grievances.

The co-operative Chain of Saguenay has refused this demand. Therefore the union has authorized its executive to call for a strike when opportune. Following this move the Co-operative Chain has instituted action against the union for damages of \$1,500.00 and applied for a court injunction to stop the strike. A decision on this application is awaited momentarily.

The C.C.C.L. legal adviser, Roger Thibodeau, has proposed the formation of a new arbitration tribunal to deal with the grievances and the union is waiting an answer from the Co-operative Chain of Saguenay.

Gaston Tessier Doctor Honoris Causa

A few weeks ago, Mr. Gaston Tessier, President of the International Federation of Christian Trade Unions, received the degree of Doctor Honoris Causa of the American University "Manhattan College" in New York.

There are but few Trade-Union leaders on whom this honour has ever been bestowed. The exceptional character of this occurrence can but enhance the significance of the fact, that some months ago the former I.F.C.T.U. President, Mr. Jos Scherrer, received a similar honour from the Fribourg University (Switzerland).

Tessier's innumerable friends all over the world will undoubtedly share our heartfelt joy at the honour which has thus been conferred on Mr Tessier.



"Pleine saveur"

BIÈRE DORÉE

Molson's

Voici une nouvelle bière qui est "légère comme

la brise". Plus délicate et mieux équilibrée, elle n'en

conserve pas moins toute la saveur, toute la

"vigueur" d'une vraie bière.



MOLSON'S GOLDEN ALE BREWERY LIMITED

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
555, Boul. Charest, Québec
Tél.: 4-4631

ROLAND PROVOST
1231 Demontigny est,
Montréal
Tél.: FA. 3694



La vraie saveur de Hollande
DISTILLÉ AU CANADA

D. O. C. Workers Hold Their Picket Lines

A request made last week by the Provincial Minister of Labor, Antonio Barrette, to the strikers at Dominion Oilcloth Company to allow a shipment of floor coverings to across the picket lines was refused by the union.

The shipment was destined for the new Montreal General Hospital on Cedar Avenue, which is expected to open in 1956.

A telegram from Jean Marchand, General Secretary of the C.C.C.L. and addressed to the Mi-

nister stated that the strikers were conforming to the regulations of the law.

When the trucks appeared at the company gates to load, they were surrounded by the pickets who asked that the picket lines be respected and not crossed.

The truck drivers agreed to this and returned their trucks to the garage empty. No violence occurred.

During a meeting held later the strikers demanded that a letter of protest be forwarded the authorities of the Montreal General Hospital and calling their attention to the fact that when their building campaign was in progress a few years ago, these same workers subscribed over \$13,000 to the fund, and are now at a loss to understand why an attempt has been made to break their strike by the authorities.

The Central Council of the C.C.C.L. of Quebec and regions has adopted a plan to furnish financial aid to the Dominion Oilcloth Company employees while they are on strike.

TEXTILE EMPLOYEE'S OFFER REJECTED

Over 6,000 textile workers in the employ of the Dominion Textile Company have approached the company with a profit and loss sharing proposition in the plants at Sherbrooke, Montmorency, Granby and Drummondville.

The weavers have not had a salary increase for several years due to the economic slump in the textile industry. They have therefore suggested this year that the company allow them 25% of the net profits and in return they will accept a cut of 25% of the company's losses.

This demand which was made during negotiations

was rejected, when the intervention of a government appointed conciliator failed to bring the two parties in accord. Arbitration was then resorted to. The unpopular decision rendered by the tribunal president, Judge Gaudet, forced the workers to take a vote which resulted in 98% of the employees voting for a strike, but the collective agreement, under which this dispute was based, expired before a chance occurred to carry this matter to a conclusion.

Negotiations were then resumed anew with the company.

SEVERAL CONTRACTS SIGNED IN QUEBEC

During the course of the first regular meeting of the Central Council of Quebec for 1955, the Director of the Organizational Service, Lucien Dorion, announced several new contracts finalized and signed.

The Chaplain of the Quebec Central Council, Reverend Abbe Philippe Laberge, also addressed the meeting and laid stress on the responsibilities which face the unions and called for unified action.

Shoe Industry

Reporting on activities during the last month, the Organizational Director between The Shoe Workers Union (C.C.C.L.) and Faber Shoe Company Limited at the outset of conciliation proceedings.

The employers have agreed to apply the Provincial Decree which covers the shoe industry in the Province. This will give the employees in Quebec an additional 05c an hour and will bring them in line with their Montreal Co-workers. Piece workers will also receive a 05c an hour boost and may earn up to 08c an hour.

The social insurance plan has been revised and will afford new benefits for the employees. Other

new advantages have been secured in the seniority set-up and a two-year contract signed.

Glove Workers

After negotiating for eighteen months, a labor agreement was signed with the employers and The Glove Workers Union (C.C.C.L.) of St-Raymond. An 8 per cent salary increase, union security, recognition of seniority and other benefits have been won for the glove workers.

Food Distribution

An agreement has been reached and a contract signed with Couture Registered and The Wholesale Food Handlers Union (C.C.C.L.). A work week of 46½ hours, plus Saturday holidays during July and August and a more beneficent seniority clause are some of the new features of the contract.

The labor agreement signed with The Horticulturists Union has reduced the work week by one hour, a holiday every four weeks an improved seniority set-up, an allowance of four days for sickness are among other fringe benefits.

Laverdure Calls for Action

In a New Year's message to members of the National Association of Bricklayers and Mason Workers of Montreal (C.C.C.L.), Horace Laverdure, president of the Central Council of the National Syndicates, noted that 1954 was marked by increasing unemployment. Mr. Laverdure said there was less work in the industry than during 1953.

He added: "Governments will have to give serious thought to the situation. It is inconceivable that a wealthy country like ours has unemployment. There is so much that could be done in the nature of public improvements and construction of workmen's homes to replace slum districts. There is no reason why this work could not be started early in the New Year".

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

CHEAP!

We would like to hear the public's opinion on this case. According to our union contract with Canadian Vickers Limited, (Article 25 paragraph 2) employees are entitled to paid holidays if they work the full eight hours the day previous and the day following a paid holiday. Here is a case of which the Company would never boast. On December 23 1954 at 5:00 p.m. 4 faithful employees were notified they were laid off their jobs.

This action saved "The World's Largest Covered Shipyard" paying these 4 men for their Christmas Day Holiday. When this became known to outsiders, the opinions expressed against this unjust company act, were, to say the least unprintable. We wonder what kind of a Christmas holiday these workers passed with their families!!!

NO OFFER MADE

Again we would like to emphasize this fact. The only monetary offer made by the company to date in their meetings with the union is an additional 5c extra for "dirty work". All other shipyards are paying a 25% premium for this class of work. If an offer is made by the company in our future dealings, rest assured your union will announce it at a general meeting.

RECALLED

A number of employees have been recalled to work last week after the slackening off period. The way things shape up at this writing the recall should be accelerated by the end of the month.

HOLIDAYS

Slightly over three hundred employees were retained to work over the holiday period between Christmas and New Years, while the remainder took occasion to rest up and celebrate the festive season with their families and relatives.

DUPLESSIS AND ASTROLOGY

Prime Minister Duplessis loves to talk in terms of millions of dollars. Speaking with one of his friends recently he said: "When they speak to me of millions of dollars, I become very cautious. Then he added, "With the Sun and

Moon I cannot make an error, but when it comes to millions of stars, more or less, my confidence wanes".

ADDRESSES

Now that the recall to work has begun, it is imperative that all members who are awaiting a call back to their jobs, should without fail furnish their names, addresses and telephone numbers to both company and union. A five-day limit on call-backs makes this appeal very important. Please co-operate for your own welfare.

RESOLUTION

Every member is asked to take a firm resolution during 1955 to see that his seniority is respected by the company. A recent meeting with W.R. Fox, Director of Personnel Relations, brought forth an absurd statement from this company official, when he stated he would show no consideration to a worker having 10 or 15 years service with the company. He claimed he only recognized competence in a worker, regardless of his seniority standing. Does this ludicrous outburst mean that Canadian Vickers Limited are employing men for years without checking on their aptitude and competence? Silly isn't it???

FOUND MONEY

About 77 members have different amounts of monies due them in 26 trades in the Marine Department. This applies to men who worked during their lunch period from last Spring until the middle of the past Summer. Apply to your union office and check if your name and amount due is listed.

MEETING

A general bi-lingual meeting for members of the National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.) will be held in the Union Hall Thursday January 20 at 5:00 p.m.

VACATION PAYS

Will all members who were laid-off during November and December please report immediately to your union office to claim your second week's vacation pay. Report any time from 8:00 a.m. until 5:00 p.m. at 4937 Notre Dame Street East or phone CL 1251.

Catholic Teachers Seek CCCL Affiliation

The Catholic Teachers Federation of Quebec's cities and towns have asked to be admitted to the C.C.C.L.

The Federation have locals in Montreal, Sherbrooke, Verdun, Granby, Lachine, Sorel etc, and Leo Guindon has been elected president of the estimated union of 3,000 members.

An interesting fact to note is that if the C.C.C.L. accepts the request for affiliation to the Federation, the Catholic Teachers Alliance of Montreal will become an integral part of the C.C.C.L.

At the moment however, the C.C.C.L. had not pronounced a decision on this question.



No Indications of Return to Full Employment in U.S.A.

The Congress of Industrial Organisations has stated that there is "no indication that a return to full employment is in sight." The gloomy prediction is contained in the latest issue of ECONOMIC OUTLOOK entitled "What's ahead for 1955".

Consumer spending is "the key to economic developments" in the new year, the research bulletin notes, and despite the "moderate pick-up" in employment and production last Fall, only a substantial rise in consumer spending can sustain and expand this improvement in the year ahead. With government spending cut and a steady decline in business investment in new plant and equipment, non-governmental construction — mostly housing — is the "one source of strength". However, "significant increases in consumer spending are required to lift the level of economic activity towards full employment".

The OUTLOOK notes that full employment can be achieved only by creating new job opportunities each year to provide for the civilian labor force growing at the rate of 800,000 a year. Increased productivity "as a result of increasing technology and labor skills" can also "displace workers unless sales increase and economic activity expands to provide new job opportunities."

But, the CIO publication observes, employment has failed to rise since August 1953 and non-farm and manufacturing employment in November was considerably below the levels the same month in 1952 and 1953. On the other hand, the industrial production index was back to the November 1953 level, with 1.2 million fewer non-agricultural workers.

EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

de **KUYPER**
BLENDED
GIN
La vraie saveur de Hollande
FONDÉE EN 1695
DISTILLÉ AU CANADA